

Date de dépôt : 17 décembre 2009

Pétition

Pour en finir avec l'austérité dans les EMS : mise en œuvre immédiate de l'initiative 125 !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Subvention diminuée de 8% et bloquée durant quatre ans. Voilà en peu de mots le plan d'austérité qui s'est abattu sur les EMS depuis 2006. Autant dire que les 4'000 collaborateurs et collaboratrices du secteur ont payé un lourd tribut dans le cadre des mesures d'économie du Conseil d'Etat, tribut que l'on peut estimer à au moins 60 millions si les dépenses avaient continué de croître normalement.

C'est pourquoi aujourd'hui, considérant que :

- les mesures d'économie ont atteint leurs limites, aussi bien en termes de conditions de travail qui ont été gravement péjorées (forte augmentation de la productivité, systématisation des horaires à coupures, suppression des remplacements en cas d'absences, pression sur le personnel ancien et plus « coûteux ») qu'en termes de prestations qui ont été clairement réduites (toilettes et mobilisations moins nombreuses et autres prestations réduites à leur strict minimum) ;
- leurs conditions salariales continuent d'être sensiblement inférieures à celles de leurs autres collègues de la santé, notamment du fait de prestations de deuxième pilier souvent beaucoup moins avantageuses ;
- la population genevoise a massivement accepté le 11 mars 2007, à près de 60% des votants, l'initiative populaire 125 « pour une meilleure prise en charge de nos aîné-e-s en EMS » qui prévoit un encadrement suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins en soins ;

- l'obstination du Conseil d'Etat à tout faire pour ne pas mettre en œuvre depuis trois ans cette initiative, à l'exception des 5 petits millions que les syndicats avec le personnel des EMS lui ont arrachés dans la rue fin 2007, constitue un scandaleux déni de la volonté populaire ;
- l'application de cette initiative, de l'aveu même du Conseil d'Etat à l'époque, impliquerait la création de 620 postes supplémentaires ;
- la situation depuis 2007 a encore évolué avec l'ouverture d'environ 200 nouveaux lits ;

Le personnel des EMS soutient les revendications du Cartel et demande plus particulièrement :

- la mise en œuvre enfin de l'initiative 125 et son corollaire qui est l'engagement d'au moins 600 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires ;
- l'introduction enfin des horaires continus pour l'ensemble du personnel qui les souhaite ;
- le rattachement à la caisse de prévoyance des établissements hospitaliers (CEH), dont le Conseil d'Etat avait fait un objectif stratégique ;
- la mise au bénéfice du dispositif de préretraite de la fonction publique (PLEND) qui, pour un personnel sujet à de très fréquents problèmes de santé dus à la pénibilité de son travail, représente une mesure d'aménagement de fin de carrière indispensable ;

N.B. 669 signatures
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

**Pour des services
et des prestations publics
adaptés à l'évolution des besoins
de la collectivité**

**Santé, social, éducation,
administration, secteur subventionné:
investir dans l'avenir et augmenter
les effectifs pour répondre aux
besoins de la collectivité**

Parce que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun - particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales - afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

Parce que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

Parce que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

Parce que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

Parce que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

Parce qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5^{ème} révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse...) ...

. / .

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,

la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,

l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,

l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,

la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,

le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".

Parce qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

Parce que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

Parce qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:

- *donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;*
- *augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;*
- *respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009;*
- *garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;*
- *maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;*
- *maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;*
- *développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.*

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC